



PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires

Service de l'aménagement, de la biodiversité  
et de l'eau

Dossier suivi par : Chantal BICHLER  
Tél. : 03 87 34 33 27  
Fax : 03 87 34 33 23  
Mél : chantal.bichler@moselle.gouv.fr  
Réf. :

Objet : **Dossier de déclaration concernant un lotissement  
d'activités à Bertrange  
Accord avant le délai de 2 mois**  
PJ **Fiche de renseignement descriptive du IOTA**

Monsieur Francis MICHAUX  
1, rue des Vourles  
57310 BERTRANGE

Metz, le 23 janvier 2014

Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

**l'aménagement d'un lotissement d'activités et de commerces au lieu dit « Galgenberg » sur la commune de Bertrange,**

je vous informe que votre dossier est déclaré complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint **«le récépissé clôturant son instruction administrative»**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune Bertrange où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois.. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALÉRIE ANTOINE-POTIER